

Renseignements au  
**05 46 30 34 51**  
ou [www.yelo-larochelle.fr](http://www.yelo-larochelle.fr)



Communauté  
d'Agglomération de  
**La Rochelle**



## Habiter, Se déplacer, Vivre ensemble **Se déplacer**

Se familiariser avec Yélo, l'offre de transports publics de l'agglomération de La Rochelle, et adopter de nouveaux modes de déplacement.



# Mobilité demain : les grandes orientations

---

La Rochelle veut relever le défi qui se présente aujourd'hui dans toutes les villes : celui d'en finir avec la ville organisée autour du « tout voiture ». Une des conditions pour y parvenir est de proposer des solutions alternatives dès la conception de nouveaux projets urbains ou la réhabilitation de quartiers. Le déploiement des modes dits actifs comme la marche et le vélo font partie des leviers, comme la participation active des usagers à la définition des nouvelles offres de transport. A La Rochelle, l'élargissement du territoire à de nouvelles communes est aussi l'opportunité de repenser le transport public.

## Construire la ville en intégrant les enjeux de la Mobilité

Si l'adaptation de la ville et de ses rythmes à la voiture est terminée, une offre de mobilité multimodale doit être proposée pour les habitants éloignés des centres-villes, par force ou par choix, et qui constituent pour la plupart la population active, jeune.

### L'urbanisme au service de la Mobilité alternative

L'urbanisme représente un levier incontournable pour aller vers une mobilité respectueuse et efficace. C'est pourquoi une solution de mobilité alternative à la voiture devra être intégrée dans les nouveaux projets d'extension, d'urbanisation ou de requalification des quartiers et centre-bourgs.

A titre d'exemple, un parvis dédié aux modes actifs et aux bus sera une des premières réalisations de l'aménagement du futur pôle multimodal de la gare en lien avec le futur quartier de la gare. L'accessibilité des quais par Réseau Ferré de France (RFF) reste une priorité à laquelle l'agglomération est très attentive.

Les documents d'urbanisme et notamment le futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) seront révisés pour intégrer les nouvelles orientations en limitant par exemple l'exigence de places de stationnement et de surfaces non bâties et en privilégiant la réalisation de sites propres pour les transports collectifs et les modes dits actifs comme la marche et le vélo. Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) devra être repensé non plus à l'échelle de l'agglomération mais à celle du bassin de vie pour prendre en compte la réalité des déplacements.

### Des solutions techniques plus adaptées

Des solutions techniques pour les bus seront étudiées pour réduire leur impact sur l'environnement et la qualité de vie. Une motorisation moins polluante et des bus moins encombrants seront privilégiés afin de respecter les espaces piétons et la qualité du patrimoine de La Rochelle et des centre-bourgs.

## Une nouvelle offre de mobilité en 2017 à l'échelle des 28 communes

Avec l'élargissement de la Communauté d'Agglomération de 18 à 28 communes, les services de mobilité devront répondre aux nouveaux besoins de la population, qu'il s'agisse des scolaires, des jeunes, des actifs, des seniors, des personnes à faibles ressources ou des personnes à mobilité réduite. Des réflexions concertées avec le monde coopératif, associatif et de l'insertion sont à mener pour proposer aux usagers une offre de service unifiée, efficace et de qualité, respectant les objectifs environnementaux du Grenelle.

Les contrats en cours avec les prestataires du transport public arrivent à échéance. Cette opportunité pourra être saisie pour définir fin 2015 de nouveaux services de mobilité à l'issue d'une vaste concertation avant une mise en œuvre en 2017. Une démarche participative nouvelle sera mise en œuvre avec par exemple des ateliers d'urbanisme participatifs ou autres démarches culturelles afin de concevoir ensemble de nouvelles pratiques, définir une nouvelle offre de mobilité, réfléchir à l'espace public et ses usages...

D'ores et déjà les premières orientations en matière de bus ont pu être définies.

**Des liaisons inter-quartiers et intercommunales directes** devront être imaginées sans contraindre les passagers à effectuer une correspondance Place de Verdun, site important de convergence des bus.

**Les lignes à haute fréquence devront être à renforcées** avec des temps de parcours performants, des voies bus dédiées et un maillage de **parkings relais** en entrée de ville articulés avec des plateformes de covoiturage.

**La lisibilité du réseau de bus devra être améliorée**, notamment grâce à la généralisation d'applications mobiles ergonomiques et pratiques en plus des dispositifs traditionnels d'accueil ou de renseignement.

**Le réseau de bus du territoire doit être encore plus complémentaire du réseau départemental Les Mouettes et du TER.** L'ouverture de nouvelles gares ferroviaires à La Jarrie, mais aussi à Marans, puis à Dompierre-sur-Mer et Périgny et le confortement de la ligne Nantes-Bordeaux seront encouragés.

**Une réflexion sur la tarification Yelo sera menée** tenant compte des situations diverses : étudiants, lycéens, apprentis, stagiaires, familles, visiteurs, personnes âgées ou en situation de handicap...

**L'alternative du tramway** sera étudiée maintenant que des solutions adaptées aux villes moyennes sont en plein développement.

## **Vélo et marche à pied : encourager les modes de déplacement dits actifs**

Les bénéfices des modes de déplacement dits actifs comme le vélo ou la marche à pieds sur l'environnement, la santé et encore le lien social sont aujourd'hui incontestablement reconnus. Ils représentent 35 % des déplacements des habitants du territoire. S'agissant du vélo, leur taux d'usage de 8% dans l'agglomération rochelaise et 12% à La Rochelle est très supérieur aux taux nationaux de l'ordre de 2 ou 3%. Pour autant, l'image de ville cycliste a besoin d'un nouveau souffle, d'autant que la moitié des déplacements dans l'agglomération rochelaise font moins de 2,5 km.

**Le développement de l'usage de vélos électriques** est une piste qui sera expérimentée.

**Les pistes en site propre seront privilégiées.**

**Le schéma directeur vélo de la Communauté d'Agglomération sera révisé** pour prendre en compte les 10 nouvelles communes et traiter les zones mal équipées.

L'accès en vélo et à pied des écoles et lieux d'activités sera fortement encouragé avec un appui de la collectivité pour des démarches de type Pédibus ou autres. Un investissement pluriannuel sera programmé pour en sécuriser les abords et limiter l'accès en voiture.

**La mise en accessibilité des cheminements et du réseau de transport sera accélérée** pour faciliter les déplacements et adapter l'espace public aux déplacements des personnes les plus vulnérables comme les personnes âgées, les personnes avec poussettes, etc.

## **La Rochelle territoire d'expérimentation pour la mobilité durable**

La Rochelle a été pionnière dans le développement de l'autopartage et du véhicule électrique avec Yélobobile. Des services similaires sont aujourd'hui développés dans de grandes agglomérations françaises, preuve de leur intérêt et de leur complémentarité avec l'offre de transport public. **Une réflexion sera menée pour ouvrir le service Yélobobile à d'autres communes.**

En complémentarité de l'offre Yélobobile et du bus, de nouveaux services comme la location de véhicules entre particuliers ou le covoiturage dynamique devront être imaginés, notamment grâce aux nouvelles technologies, smartphones en tête. Le partage sera encouragé. L'enquête ménage réalisée en 2011 a montré que sur les 90 000 voitures que possèdent les habitants de l'agglomération, 20 000 d'entre elles restent chaque jour stationnées dans les garages, les parkings ou les rues.

Des dessertes maritimes et fluviales devront être privilégiées lorsque c'est possible, comme sur le canal de Marans par exemple.

De nouveaux partenariats avec le secteur économique et des porteurs de projet pour des expérimentations pourront aussi être passés, comme la livraison des marchandises en ville par exemple, en complément des services existants.